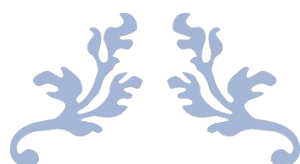


Communauté Economique et Monétaire
de l'Afrique Centrale

Parlement Communautaire

Présidence



DISCOURS D'OUVERTURE DE LA 2EME SESSION ORDINAIRE 2023



Prononcé par : l'Honorable Evariste
NGAMANA, Président du Parlement
Communautaire de la CEMAC

Malabo, le 09 Octobre 2023

- ▶ Monsieur le Représentant du Président de la Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale CEMAC ;
- ▶ Monsieur le Représentant du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Diaspora de Guinée Equatoriale ;
- ▶ Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Missions Diplomatiques accrédités après de la République de Guinée Equatoriale ;
- ▶ Honorables Députés du Parlement Communautaire
- ▶ Monsieur le Médiateur de la République de Guinée Equatoriale
- ▶ Monsieur le Gouverneur de BOKO NORTE
- ▶ Monsieur le Maire de la Ville de Malabo
- ▶ Distingués Invités en vos rangs, grades tout protocole respecté
- ▶ Mesdames et Messieurs

La présente cérémonie qui marque l'ouverture solennelle de la seconde Session ordinaire de l'année 2023, m'offre l'heureuse occasion de vous souhaiter à toutes et à tous, une cordiale et chaleureuse bienvenue.

Qu'il me soit d'abord permis de présenter nos sincères remerciements au pays hôte pour l'accueil chaleureux et fraternel qui nous a été réservé par les autorités Guinéennes sous la très haute impulsion de **Son Excellence Monsieur Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République, Chef de l'Etat et du Gouvernement de la Guinée Equatoriale**. C'est le lieu ici de remercier également et particulièrement l'honorable, Vice-Président **Pedro ONDO MITOGO AVOMO** et l'honorable Premier Questeur **Ramiro Pedro NSUE NFUMU** qui, au nom de nos collègues de la Guinée Equatoriale ont accueilli tour à tour toutes les délégations parlementaires.

Ces remerciements s'adressent aussi au Président de la Commission pour les dispositions prises avec diligence ayant permis la tenue de cette session. Il faut noter avec satisfaction que la collaboration entre nos deux institutions j'entends par là la Commission et le Parlement marque de plus en plus de nouveau pas depuis la mise en place de la nouvelle équipe gouvernementale présidée par Son Excellence Monsieur **Baltazar ENGONGA EDJO'O**.

Grace au leadership de ce dernier et sa volonté d'entreprendre des reformes au niveau de la Commission, nous osons croire à une bonne gouvernance au niveau de cette Institution.

Tout en appuyant la Commission dans ces entreprises salvatrices pour notre sous-région, le Parlement ne manquera pas de jouer son rôle.

Aux imminentes personnalités ici présentes qui, nonobstant leurs calendriers que nous savons hautement chargés, ont accepté d'être des nôtres et de rehausser de leur présence cette cérémonie solennelle, je présente nos civilités.

La signification de leur présence parmi nous va au-delà d'un simple usage diplomatique. Elle est la manifestation concrète du vif intérêt qu'elles-mêmes ainsi que leurs pays respectifs et organisations accordent à la bonne marche de notre Parlement Communautaire.

Pour cette marque d'attention, qu'ils reçoivent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Comme vous le savez tous, Honorables Députés, Chers Collègues, notre Continent a été ébranlé et bouleversé par un séisme survenu le 08 Septembre dernier au Royaume du Maroc ayant fait, malheureusement, plusieurs victimes.

Aussi, notre Parlement vient de perdre l'une des dynamiques de ses membres de nationalité camerounaise. Il s'agit de la regrettée Honorable Antoinette NARKE GBANGBAYE.

Face à cette catastrophe naturelle et la disparition tragique de notre collègue, voudrais-je avant de continuer mon discours, vous prier de bien vouloir vous lever et d'observer une minute de silence.

Je vous remercie.

❖ **Distinguées personnalités**

❖ **Honorables Députés et chers collègues**

❖ **Mesdames, Messieurs**

Cette session ordinaire, qui va se dérouler du 09 Octobre au 07 novembre 2023, est usuellement appelée session budgétaire. Elle est, en effet, historiquement dédiée à l'examen et à l'adoption du budget de la Communauté pour le tout prochain exercice.

Mais, au regard des contingences de l'heure, il est inscrit à l'ordre du jour trois (3) points d'importance majeure qui seront soumis à notre examen et à notre adoption, à savoir :

1. Le Programme d'actions de la Commission, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Convention régissant le Parlement Communautaire ;
2. Les dossiers relatifs au fonctionnement et à l'évolution de la Communauté, et enfin ;
3. Le projet de budget de la Communauté pour l'exercice 2024.

S'agissant du premier point relatif à la présentation du programme d'actions de la Commission, il sera question pour nous au regard des dispositions de l'article susmentionné, de nous soumettre à l'exercice qui vise à examiner de manière minutieuse, le Programme d'actions de la Commission en tenant compte des enjeux et défis auxquels elle est confrontée.

Ce sera également pour nous, l'occasion d'avoir une certaine clarté sur les différents axes ou piliers qui sous-tendent la vision de la Communauté avant d'accorder notre confiance ceci, dans l'intérêt de tous les pays membres.

Quant au deuxième point qui concerne l'examen des dossiers relatifs au fonctionnement et l'évolution de la Communauté, nous serons, dans le cadre du fonctionnement harmonieux de notre Communauté et dans l'optique de son épanouissement, appelés à nous prononcer de manière responsable en notre qualité de parlementaire sur les dossiers sensibles.

Ce travail convient-il de préciser, s'inscrit dans le cadre de notre mission législative de contrôle parlementaire dont nous ne pouvons-nous y soustraire.

Il nous permettra sans doute de cerner les difficultés auxquelles notre Communauté est confrontée, lesquelles constituent une entrave à son émergence, afin d'y trouver une solution idoine.

C'est pourquoi, notre assiduité aux travaux et notre sens de perspicacité dans l'examen de ces dossiers sont vivement sollicités.

Pour ce qui est du dernier point relatif à l'examen et l'adoption du budget de la Communauté pour l'exercice 2024, il convient de présenter de manière substantielle le contexte macro-économique dans lequel le budget a été élaboré et les perspectives de 2023 en vue de faciliter un examen plus approfondi.

En effet, les perspectives de l'économie mondiale restent incertaines au premier semestre 2023, dans un contexte caractérisé par les perturbations du secteur financier, le niveau élevé de l'inflation, les effets du conflit Russo-Ukrainien et l'héritage de trois années de pandémie de Covid-19.

Les signes timides du début de l'année 2023 qui donnaient à penser que l'économie mondiale pourrait atterrir en douceur à la faveur d'un ralentissement de l'inflation et d'une croissance régulière se sont estompés, dans un contexte marqué par une inflation obstinément élevée et, plus récemment, les perturbations du secteur financier.

D'après les prévisions de référence du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale devrait ralentir de 3,4% en 2022 à 2,8% en 2023, avant de s'établir à 2,4% en 2024.

Dans la zone CEMAC dont nous faisons partie, grâce aux prix élevés du pétrole liés à la levée des mesures d'endiguement de la Covid-19 et la gestion prudente de la manne pétrolière dans le cadre des programmes soutenus par le Fonds Monétaire International, la croissance est estimée actuellement à 3,4% en 2022 et 3,5% sur le moyen terme.

En ce qui concerne notre Institution, le 03 Juillet 2023, les membres du Bureau se sont réunis à Malabo, siège du Parlement de la CEMAC, pour apprêter les grandes orientations du projet du budget de l’Institution pour l’exercice 2024.

❖ **Distinguées personnalités ;**

❖ **Honorables Députés et chers collègues**

❖ **Mesdames, Messieurs.**

Après la présentation substantielle des points inscrits à l’ordre du jour de la présente session, il est de mon point de vue important d’évoquer quelques faits marquant de notre Sous-région sur le plan socio-politique et de s’entretenir succinctement sur la diplomatie parlementaire. Mais avant cela, il me paraît judicieux d’évoquer la question de participation du Parlement aux assises communautaires.

Au cours de la période sous revue, le Parlement de la CEMAC a pris part à Douala au Cameroun aux différentes réunions organisées par la Commission de la CEMAC. Il s’agit :

1. De la rencontre de prise de contact des Premiers Responsables des Institutions de la CEMAC ;
2. Des conférences budgétaires préparatoires à l’élaboration du projet du budget pour l’exercice 2024.

La Première rencontre s’est tenue le 17 Juillet 2023 et la délégation du Parlement de la CEMAC était conduite par l’Honorable Evariste NGAMANA, Président du Parlement Communautaire. Il faut noter que l’occasion m’a été donnée d’entretenir les participants sur les sujets liés à la mission du Parlement de la CEMAC à savoir ‘‘du contrôle démocratique des Institutions, organes et Institutions spécialisés à la participation au processus décisionnel de la Communauté’’.

S’agissant des conférences budgétaires, les travaux se sont déroulés du 18 au 22 Juillet 2023. La Délégation du Parlement de la CEMAC était placée sous la conduite des Questeurs.

Le Secrétariat Général, sur autorisation de Monsieur le Président du Parlement de la CEMAC, a représenté l'Institution aux différents événements tenus à l'Etat-Siege.

Il s'agit notamment de :

1. L'ouverture de la deuxième session ordinaire du Parlement à Bata ;
2. Les festivités marquant le 44^{ième} Anniversaire de la journée nationale des forces armées et de la sécurité de l'Etat à DIBLOHO ;
3. Les festivités marquant le 41^{ième} anniversaire de la Constitution de la Guinée Equatoriale ;
4. La participation à la 4^{ième} session extraordinaire de la conférence des Chefs d'Etat de la CEEAC consacrée à la situation politique et sécuritaire en République Gabonaise.

Sur le plan socio-politique, il y a lieu de relever que l'espace communautaire a été bouleversé par le changement brutal intervenu au Gabon, suite à l'organisation des dernières élections. Cela a eu comme corollaire, la dissolution des Institutions de la République et la mise en place d'un gouvernement de transition.

Nous osons espérer que dans un bref délai, le Parlement de transition qui est en train d'être constitué permettra à nos collègues gabonais de venir siéger au sein de notre auguste Parlement quand toutes les conditions seront réunies.

Je voudrais saisir cette opportunité pour saluer les actions rapides des Chefs d'Etat de la Sous-région qui, sur le principe, ont condamné cet acte anticonstitutionnel mais en même temps, ont pris l'initiative salvatrice de diligenter une mission de médiation sous la houlette du Président en exercice de la CEMAC, **Son Excellence le Professeur Faustin Archange TOUADERA, Président de la République Centrafricaine**. Ceci, dans l'intérêt de créer un climat favorable à la dynamique tant souhaitée d'un retour à l'ordre constitutionnel.

Cette médiation sagement conduite par le Président en exercice de la Communauté a permis des avancées remarquables marquées, entre autres, par (i) le retour au calme, (ii) la consultation des forces vives de la nation, (iii) la libération du Président déchu et (iv) la mise en place d'un gouvernement de transition et j'en passe.

En République Centrafricaine, un Référendum Constitutionnel a été organisé le 30 juillet 2023 dans un climat de paix ayant abouti au résultat salué par la Communauté internationale au premier rang desquels, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Ce Référendum convient-il de rappeler, a permis l'adoption massive par le peuple centrafricain d'une nouvelle Constitution avec 95,05% de OUI contre 04,95% de NON avec un taux de participation de plus 57%, créant ainsi une nouvelle République qui est la 7^{ème} dans ce pays.

Dans les prochains mois, un autre pays membre de la Communauté, notamment le Tchad se prêtera au même exercice référendaire. Nous osons croire que le même climat qui a prévalu en République Centrafricaine sera celui de son voisin du Tchad ceci, au nom de la paix dans l'ensemble des pays de la Sous-région.

D'autres élections dans la Sous-région sont en perspective et notre prière reste la même pour ces pays membres de la Communauté.

Dans le cadre de la diplomatie parlementaire, qu'il me soit permis de vous informer qu'en ma qualité de Président de notre Parlement et mettant en profit mon séjour à Rabat au Royaume Chérifien, j'ai eu l'honneur et le privilège d'être reçu par le Président de la Chambre des Représentants avec qui, nous avons eu des échanges très fructueux dans le cadre de la collaboration relationnelle entre les deux (2) Parlements ainsi que le renforcement des capacités des parlementaires et du personnel administratif de notre Institution.

Toutes ces questions méritent évidemment d'être formalisées par le Bureau de notre Parlement avant leur mise en œuvre effective.

Toujours dans le même registre, le Parlement de la CEMAC a pris part à la Conférence Parlementaire Régionale qui s'est tenue du 25 au 27 Septembre 2023 à Ndjamena au TCHAD sur la gouvernance et la promotion de la ratification, l'incorporation législative et la mise en œuvre des instruments juridiques de l'Union Africaine sur les valeurs partagées. Cette conférence qui concerne la Zone de libre- échange continental en Afrique (ZLECAF) a offert l'opportunité d'un

cadre de collaboration entre le Parlement Communautaire et le Parlement Panafricain.

Deux résolutions importantes ont censuré cette rencontre à savoir :

1. La possibilité de la mise en place d'un mécanisme de collaboration entre le Parlement Panafricain et le Parlement CEMAC.
2. Le renforcement des capacités des Parlementaires ainsi que du personnel administratif par le Parlement Panafricain.

Par ailleurs, il importe de mettre en exergue la question des Taxes Communautaires Intégrées qui reste une préoccupation constante et majeure pour l'espace communautaire. C'est pourquoi, nous devons en tant que Parlementaires faire des plaidoyers auprès de nos Etats respectifs pour que ces contributions se fassent régulièrement tout en mettant en place un système de rétrocession automatique.

❖ **Distinguées personnalités**

❖ **Honorables Députés et chers collègues**

❖ **Mesdames, Messieurs**

Avant de clore mon propos, je voudrais vous annoncer l'arrivée dans les prochains jours à Malabo du Président en exercice de la CEMAC, **Son Excellence, Professeur Faustin Archange TOUADERA** qui s'adressera au Parlement Communautaire afin d'insuffler quelques orientations relatives à la politique de la Communauté, conformément aux dispositions de l'article 13 de la Convention.

Ce passage historique, premier du genre, restera gravé dans les annales de notre Institution et constituera en même temps, un leitmotiv pour nos actions à mener et pourra créer une tradition appelée à se perpétuer.

❖ **Distinguées personnalités**

❖ **Honorables Députés et chers collègues**

❖ **Mesdames, Messieurs**

Je vous exhorte, à cet égard, à une grande mobilisation afin de réserver un accueil chaleureux à notre Illustre invité pour témoigner de la synergie existante entre les

différentes Institutions de notre espace communautaire. J'entends par-là, la Conférence des Chefs d'Etats, la Commission et le Parlement.

Pour clore mon propos, je vous exhorte une fois de plus, à l'assiduité aux travaux et à la diligence dans le traitement des dossiers.

Sur ce, je déclare ouverte la deuxième session ordinaire de l'année 2023.

Je vous remercie pour votre aimable attention.